

Secoutre

Prénoms: *Louis Julien* Surnom: _____

Numéro matricule du recrutement: *1749*

Classe de mobilisation: *1879*

ÉTAT CIVIL.

Né le *31 Mars 1859* à *Willy Effing*, canton de *Murquin*, département de *Pas-de-Calais*, résidant à *Pernis*, canton de *Boulogne*, département de *Pas-de-Calais*, profession de *Cultivateur*.
 Père d' *Julien Joseph* et de *Marie Virginie*, domiciliés à *Pernis*, canton de *Boulogne*, département de *Pas-de-Calais*.

SIGNALEMENT.

Cheveux *châtains*, sourcils *bruns*, yeux *châtains*, front *découvert*, nez *rectiligne*, bouche *normale*, menton *droit*, visage *ovale*.
 Taille: 1 m. *63* cent. Taille reculée: 1 m. _____ cent.

MARKES PARTICULIÈRES:

Plaques au côté gauche de la bouche.

N° *11* de tirage dans le canton de *Boulogne Nord*

Degré d'instruction: générale (s) *1. 2. 3*, militaire (s) *None*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, excusés, etc.)

Bon, Service Armé

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal. (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, licenciés, autres d'État, directions, etc.)

Parti comme appelé le 14 novembre 1879 pour le 4^e Régiment de Chasseurs d'Afrique, assigné au camp de Sétif le 6 décembre 1879, le 27 août 1880. Révisé le 2 novembre 1880. En congé le 2 octobre 1881. Appelé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} juillet 1885.

Dans l'armée active.

Campagnes: En Algérie du 14 novembre 1879 au 1^{er} juillet 1880. A été partie des Colonnes appelées à réprimer les mouvements insurrectionnels sur le territoire Algérien du 26 avril 1881 au 1^{er} juillet 1882. En Tunisie du 1^{er} juillet 1882 au 31 octobre 1882.

révisé le 19th de brumaire de l'an 21th 1886. Révisé au 1^{er} novembre de l'an de la République le 29 novembre 1888. Révisé au 1^{er} novembre de l'an de la République le 29 novembre 1888.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Fait dans l'armée territoriale le 1^{er} juillet 1889. Révisé le 1^{er} novembre 1890.

Revisé au 1^{er} novembre de l'an de la République le 29 novembre 1888. Révisé au 1^{er} novembre de l'an de la République le 29 novembre 1888.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3):
 Dans l'armée active: *4^e Régiment de Chasseurs d'Afrique*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active: *19^e Régiment de Tirailleurs*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve: *Comp. P. de Boulogne*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.
<i>1^{er} juillet 1879</i>	<i>Murquin</i>	<i>Pernis</i>
<i>1^{er} mai 1889</i>	<i>Murquin</i>	<i>Pernis</i>

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<i>1^{er} juillet 1885</i>	<i>1^{er} juillet 1889</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>
	<i>1^{er} juillet 1885</i>	<i>1^{er} juillet 1889</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>
	<i>1^{er} juillet 1885</i>	<i>1^{er} juillet 1889</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>	<i>1^{er} juillet 1890</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.